

Lettre de Karl (nom de plume) du 22 février 2025

Chère Madame Pont,

Depuis plusieurs semaines, je pense à vous et souhaite vous écrire. Lors des discussions avec Madame Du Bois, nous parlons souvent de vous et elle me dit qu'elle est régulièrement en contact avec vous.

Depuis notre dernier contact fin 2023, il y a eu quelques événements dans mon parcours carcéral. Malheureusement, pas dans le sens que je souhaitais.

Fin décembre 2023, une expertise psychologique a été faite par Dr R. K. J'avais demandé qu'elle soit réalisée en allemand et qu'elle soit enregistrée. Aucune de mes demandes n'a été acceptée. L'expertise se base sur ma demande d'être soumis à un traitement hormonal (castration chimique) et d'être transféré dans un foyer. L'expert s'exprime positivement pour le traitement et le passage en foyer, mais je devrais d'abord faire des conduites qui ont un sens, par exemple disait-il, « *pour me permettre de changer d'air* » même ça, ça n'a pas été le cas jusqu'à maintenant.

Concernant le refus de l'enregistrement audio sans réelle décision, l'expert a remarqué que, sur demande, l'enregistrement est obligatoire dans les expertises pour l'AI. Pourquoi cela m'a-t-il été refusé?

Un avis criminologique a aussi été effectué mais mes conditions pour que l'entretien se déroule en allemand, soit enregistré et soit effectué par un criminologue hors du canton ont toutes été refusées. De ce fait, je n'y ai pas participé et le criminologue a conclu qu'il n'y avait aucune progression de ma part avec toujours un risque de récidive élevé (*voir annexe*).

L'OESP (Office d'exécution des sanctions pénales) a fait ensuite la demande au tribunal d'une prolongation de 5 ans, mais trop tard pour mars 2024 et j'ai dû une fois de plus être en détention de sûreté. En avril 2024, j'ai repris 3 ans de prolongation sans que j'en comprenne vraiment les raisons (risque de récidive, dangerosité, etc.). La seule nouveauté est que la prolongation ne commence pas à partir de la décision du tribunal, soit le 18 avril 2024, mais, pour la première fois, à partir de la fin de la dernière prolongation (*voir annexe*). Jusqu'ici, les mois passés en détention de sûreté n'étaient jamais pris en compte: en gros, entre mes diverses prolongations de mesure depuis 2008, j'ai passé 9 mois en prison sans jugement.

« Une fois de plus, j'ai remarqué que ma parole et mes mots n'ont aucune valeur »

A la suite de quoi, nous avons fait recours et je suis passé devant le tribunal début décembre 2024 (*voir articles de journaux*). Le recours a été rejeté, et j'attends la motivation de jugement. Je ne suis pas surpris par cette décision. J'ai une fois de plus remarqué que ma parole et mes mots n'ont aucune valeur. Il est aussi scandaleux qu'aucun rapport n'a été fait pour les tribunaux. Les anciens rapports (2022) étaient encore d'actualité!

Le traitement hormonal est quelque chose de très spécial dans le canton de Neuchâtel et je suis le premier à le demander. J'ai des entretiens avec des psychologues, des examens en radiologie pour l'ostéoporose, des prises de sang, et surtout le médecin cantonal doit donner

son avis. Une autre difficulté est qu'il n'y a pas de médecin qui accepte de me donner le médicament (question d'éthique ?). De mon côté, j'ai fait cette demande parce que je ne vois aucune progression dans mon parcours depuis 2014 et personne ne veut prendre la responsabilité de me castrer. Du reste, je n'ai pas envie de prendre ce traitement, mais si c'est un chemin pour sortir de prison après 35 ans de détention...

*« Ma demande de conduite pour voir ma mère en EMS
à Berne m'a été refusée... »*

La bagarre commence maintenant avec l'Office, qui me refuse toute ouverture ou un transfert dans un foyer. Si c'est pour rester en prison, la prise de ce médicament ne fait aucun sens.

Ma demande de conduite a été refusée (c'était pour voir ma mère en EMS à Berne, conduite de 8 heures). Il m'est interdit de sortir du canton et d'avoir une conduite de plus de 4 heures. Après réception de la motivation de jugement, je vais encore une fois faire la demande pour un transfert au foyer (Sylvabelle) ou en section ouverte. Mais la décision est prise par une seule personne, qui ne veut rien faire pour moi. Le dernier réseau avec lui et la direction remonte au mois d'avril 2021... !

*« Un jour la roue finira bien par tourner même si je ne
sais pas comment je peux la faire tourner... »*

Malgré tout, j'essaie de rester optimiste, un jour la roue finira bien par tourner en ma faveur même si je ne sais pas comment je peux la faire tourner...

Je suis reconnaissant à Madame Du Bois pour son grand soutien. Elle vient me visiter régulièrement et ce sont toujours des rencontres très importantes pour moi. Avec elle, je peux être moi-même et nous avons des discussions qui vont dans tous les sens. Elle a un esprit très ouvert et m'apporte beaucoup de petits moments de bonheur. Je n'oublie pas que ces rencontres avec elle, c'est à vous que je les dois. Merci !

J'espère que vous allez bien et que vous n'avez pas perdu votre combativité. Votre effort et votre engagement aident beaucoup de personnes. Vous et le GRAAP apportez une des rares aides et soutiens à des personnes comme moi.

Malheureusement mon moral n'est pas au top et l'envie d'écrire des histoires sur ma vie en prison est rare. J'essaie de tenir un journal de bord, mais la routine ne m'aide pas à mettre des mots sur ce que je vis. J'espère qu'une fois en foyer, je trouverai la motivation pour raconter les divers événements de ma vie derrière les barreaux. En attendant, j'espère que mes remarques pourront aider d'autres personnes dans des situations similaires.

Je vous remercie pour votre travail et engagement et je vous souhaite beaucoup de force. Prenez soin de vous.

Avec mes meilleures salutations.

Karl